



L'ONU a 80 ans

L'ONU (*Organisation des Nations Unies*) est né à la fin de la deuxième guerre mondiale. Le 26 juin 1945, à San Francisco, la Charte des Nations Unies a été signée par 50 Nations, établissant une organisation dédiée à la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme. Elle visait à prévenir les guerres, à promouvoir le progrès social et *à faire respecter le droit international*.

Depuis lors, l'ONU s'est élargie à 193 Etats membres, qui, hélas, ne respectent pas toujours les nobles principes inscrits dans la Charte. Rappelons que celle-ci a été amendée ⁽¹⁾ en 1963, 1965 et 1973 sans toutefois modifier ses principes fondateurs que sont le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement des relations amicales entre les peuples et de leur droit à disposer d'eux mêmes, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion...

Les principaux organes des Nations Unies sont : une Assemblée générale, un **Conseil de sécurité**, un Conseil économique et social, un Conseil de tutelle, une **Cour internationale de Justice** et un Secrétariat. Le financement de l'ONU provient de contributions volontaires versées par les gouvernements des Etats membres mais aussi par des particuliers sous formes de dons. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles utilisées au sein de l'ONU.

Le Conseil de Sécurité (CS) est l'organe exécutif de l'ONU

Le Conseil de sécurité est composé de quinze membres : cinq permanents (5P) pourvus du droit de veto (Chine, Etats-Unis, France, Royaume Uni, Russie) et dix élus pour une durée de deux ans. Il se réunit au siège de l'ONU, à New York. Il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale et dispose pour cela de pouvoirs spécifiques. Le Conseil de sécurité est le seul organe qui peut prendre des mesures contraignantes, comme des sanctions ou des interventions militaires en envoyant des « casques bleus » - qui sont des soldats de la Paix et non des combattants - .

Malheureusement les résolutions votées par le CS ne sont pas toujours appliquées : c'est le cas de celles bafouées par Israël comme le partage (résolution 181), le droit au retour des Palestiniens chassés de leurs villages en 1947-48 (résolution 194) ou le retrait de son armée des territoires occupés en 1967 (résolution 242).

Par contre, l'Assemblée générale de l'ONU prend des résolutions qui ne sont pas contraignantes. Ex : chaque année l'AG vote à la quasi unanimité la levée de l'embargo économique, commercial, financier, appliqué depuis 1962 par les Etats-Unis sur Cuba. Vote sans conséquence , l'embargo perdure...

La Cour internationale de Justice (CIJ)

La Cour internationale de Justice, qui a son siège à La Haye, est l'organe judiciaire principal des Nations Unies. C'est un organe permanent composé de 15 juges élus pour 9 ans par un double scrutin de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

La CIJ a pour principale fonction de régler des conflits juridiques entre les Etats. Par exemple des litiges frontaliers sont soumis à la CIJ à la demande de l'une des parties. Les avis rendus par la Cour sont dépourvus de toute force exécutoire et n'ont qu'une autorité morale.

A- Les agences spécialisées onusiennes

L'ONU compte au total 15 agences spécialisées qui exercent diverses fonctions, citons les plus importantes.



***La FAO** (Food and Agriculture Organization) est la plus grande des agences des Nations unies, créé en 1945 et dont le siège est à Rome. Son action s'exerce dans le domaine de l'agriculture dont elle cherche à augmenter les rendements afin d'améliorer les niveaux de nutrition des populations les plus en difficultés suite à des guerres, des pandémies, des catastrophes naturelles...

***Le PAM** (Programme Alimentaire Mondial) travaille en étroite collaboration avec la FAO et avec le Conseil économique et social ; sa mission est d'éliminer la faim et la pauvreté en distribuant de la nourriture aux populations les plus démunies et de suivre la croissance des jeunes enfants. Le Pam distribue aussi des repas dans les écoles des pays en développement ce qui favorise la scolarisation des enfants.

* **Le HCR** (*Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés*)



La création du HCR repose sur l'idée que la prise en charge de la question des réfugiés contribue au maintien de la paix internationale, objectif premier de l'ONU. Fondé en 1950 et basé à Genève, le HCR est d'abord responsable de l'aide aux Européens déplacés à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Son rôle s'est élargi et consiste à veiller à ce que chaque personne qui fuit son pays par crainte de persécutions ait le droit de demander l'asile et de trouver un refuge.

***L'UNRWA** (*United Nations Relief and Works Agency*) est spécialement dédiée aux réfugiés palestiniens.

Plus de 700 000 Palestiniens ont été expulsés ou ont fui leurs terres au moment de la création d'Israël, selon l'ONU. Ces personnes, ainsi que leurs descendants, ont le statut de réfugiés. L'UNRWA devient le seul garant par défaut de leur statut international. Elle intervient dans les territoires palestiniens, mais aussi au Liban, en Jordanie et en Syrie. Il existe au total une soixantaine de camps de réfugiés gérés par l'agence onusienne, dont dix-neuf en Cisjordanie, territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967. Quelque 5,9 millions de Palestiniens sont enregistrés auprès de l'UNRWA et peuvent bénéficier de services qui englobent éducation, soins de santé, services sociaux, infrastructures des camps, microfinance et aide d'urgence, y compris en période de conflit armé. Plus de 540 000 enfants étudient dans les écoles de l'Unrwa.

Netanyahu accuse l'UNRAW de complicité avec le Hamas et l'a interdite, remplacée par la **GHF** (*Gaza Humanitarian Foundation*) une « ONG » états-unienne liée à Israël et dirigée par un ancien marine américain, qui chargé d'établir des zones, surtout dans le sud de Gaza, pour distribuer un nombre limité de rations. Chaque jour, les Palestiniens affamés sont contraints de se rendre dans ces points de distribution de nourriture où ils sont attaqués par les soldats israéliens. On déplore des dizaines de tués chaque jour.

***L'OIT** (*Organisation internationale du Travail*)



Elle rassemble des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 187 États membres. Elle a été fondée en 1919 à la suite de la Première Guerre mondiale sur

l'idée qu'il ne pourrait y avoir de paix universelle et durable sans un traitement décent des travailleurs. Cette organisation a pour principaux objectifs de promouvoir les droits du travail, d'établir les normes internationales du travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et renforcer le dialogue social dans le domaine du travail.

La France est un membre actif au sein de l'Organisation internationale du Travail et dispose notamment d'un siège permanent au conseil d'administration.

***L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)**



Créée en 1948, l'OMS dépend directement du Conseil économique et social de l'ONU. Son siège se situe dans le canton de Genève en Suisse. Elle a pour objectif d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible, la santé étant définie comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Parmi les nombreuses actions menées par l'OMS, les plus spectaculaires sont les campagnes mondiales de vaccination. Certaines maladies ont ainsi été éradiquées (la variole) d'autres ont presque disparues (la poliomyélite, la tuberculose). Mais aujourd'hui l'OMS inscrit la santé dans un ensemble comprenant l'éducation, la gestion de l'eau et l'alimentation, le tout dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

***L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)**

Créé en 1945 son siège est à Paris et sa mission était à l'origine en la faveur de la reconstruction de l'après-guerre. Aujourd'hui, la mission de l'UNESCO est de contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

L'UNESCO encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Son rôle a été primordial pour sauvegarder les monuments de la Nubie (temple d'Abou Simbel et de Philae) voués à la disparition sous les eaux du lac artificiel créé par la construction du barrage d'Assouan.

***Le FMI (Fonds Monétaire International)**

Le FMI est créé le 27 décembre 1945 avec l'objectif de prévenir les catastrophes financières comme celle du jeudi noir du 24 octobre 1929 à la bourse de New York. Le rôle du FMI

était donc de garantir la stabilité du système monétaire international. Depuis 1976, le rôle du FMI consiste en premier lieu à soutenir les pays connaissant des difficultés financières. Lorsqu'un pays doit faire face à une crise financière, il peut demander des prêts au FMI afin de garantir sa solvabilité et d'empêcher l'éclatement d'une crise financière. En garantie, le FMI exige des emprunteurs qu'ils mettent en place des politiques « d'ajustement structurels » qui consistent à vendre leurs entreprises publiques au privé, réduire les dépenses publiques (éducation, santé...) diminuer les rémunérations des fonctionnaires, amputer les retraites, augmenter les impôts...le FMI n'est pas un organisme de bienfaisance.

B-Organisations apparentées à l'ONU

Elles ont conclu des accords de coopération avec les Nations unies tout en gardant leur indépendance. Les plus connues : l'AIEA , l'OIAC, l'OMC.



***L'AIEA** (*Agence internationale de l'énergie atomique*) est celle dont on parle beaucoup depuis le déclenchement de la guerre entre Israël et l'Iran, le 13 juin dernier. L'AIEA est une organisation intergouvernementale de coopération scientifique et technique dans le domaine de la technologie nucléaire. Son siège est à Vienne, en Autriche. Elle vise à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à empêcher son utilisation à des fins militaires. L'agence entre officiellement en fonction le 29 juillet 1957 et c'est seulement suite à la crise des missiles de Cuba (1962) que les deux superpuissances (Etats-Unis et URSS) , acceptent le contrôle de leurs armements nucléaires. Israël n'a jamais eu de contrôle tandis que l'Iran a reçu la visite de contrôleurs de l'AIEA qui ont confirmé à plusieurs reprises que l'Iran ne poursuivait pas un programme militaire (*cf déclaration de Jacques Baud*)

***L'OIAC** (*organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques*)

Créée le 29 avril 1997, elle est basée à La Haye ; son laboratoire se trouve à Ryswick aux Pays-Bas. L'OIAC est chargée de mettre en œuvre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques afin d'éliminer toute arme chimique du monde pour contribuer à la sécurité et à la stabilité internationales. Elle est habilitée à envoyer des inspecteurs sur place. Enfin elle milite pour une utilisation non-violente de la chimie. Actuellement on compte 192 pays membres signataires de la convention.

***L'OMC** (*Organisation Mondiale du Commerce*)



- Les ancêtres de l'OMC : la Charte de la Havane, l'OIC et le GATT

Le 18 février 1946, le Conseil économique et social des Nations Unies convoque une conférence internationale sur le commerce et l'emploi. La Conférence a lieu à La Havane du 21 novembre 1947 au 24 mars 1948. Elle a finalisé une Charte instituant une Organisation Internationale du Commerce (OIC). La charte de La Havane n'est cependant pas ratifiée par le sénat américain à cause d'un changement de majorité politique entre-temps, néanmoins les négociations continuent quelque temps.

Beaucoup de ceux qui critiquent l'actuelle OMC font référence à la Charte de la Havane qui fondait le développement de chaque pays sur la coopération et non sur la concurrence. Cette Charte proposait : l'intégration du plein emploi, l'équilibre de la balance des paiements, l'adoption de normes de travail équitables, l'autorisation des aides de l'État, le contrôle gouvernemental des mouvements de capitaux, l'interdiction du dumping...

Le GATT (*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*) entre en vigueur en janvier 1948. Il a contribué à fortement diminuer les droits de douane sur les marchandises qui passèrent en moyenne, en un demi-siècle, de 40% en 1948 à 6% à la fin du cycle d'Uruguay dont l'acte final fut signé à Marrakech le 15 avril 1994.

-L'OMC remplace le GATT et entre en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

Si les accords du GATT ne portaient que sur les produits manufacturés, l'OMC concerne à peu près tous les secteurs économiques : matières premières, agriculture, services, propriété intellectuelle et investissements. La principale règle de l'OMC est le libre-échange total : libre accès au marché donc disparition progressive des barrières tarifaires (droits de douane) ou non tarifaires (normes sanitaires, environnementales, sociales) considérées comme des obstacles inutiles au commerce des marchandises et des services. De plus est mis en place un organisme de règlement des différends (ORD), ce qui fait de l'OMC la plus puissante des institutions internationales, la seule ayant des règles contraignantes obligeant les États souverains à modifier leurs législations et leurs régulations pour se conformer aux décisions de l'ORD sous peine de lourdes sanctions, souvent financières. Un exemple très connu : l'ORD a condamné l'Union européenne (UE) qui refusait d'importer du bœuf aux hormones des États-Unis et du Canada ; un compromis a finalement été trouvé et a contraint l'UE à augmenter les quotas de viande bovine, sans hormone, importée de ces deux pays. L'OMC ne reconnaît pas le principe de précaution et le refus de l'UE avait été assimilé à du protectionnisme déguisé!

-L'OMC est entrée en léthargie

L'opposition des pays du Sud principalement sur les questions agricoles empêche la ratification de nouveaux accords. Mais les multinationales capitalistes ne renoncent jamais ; aujourd'hui elles poursuivent leur objectif de façon différente : négociations secrètes en

petits comités, négociations bilatérales et régionales à l'abri du regard du public des associations et des syndicats qui découvriront ces accords lorsqu'ils seront quasiment bouclés. On assiste donc depuis quelques années à une profusion de nouveaux accords bilatéraux ou régionaux : TAFTA, CETA, JAFTA, Mercosur... Certains économistes disent : "C'est l'OMC puissance 10" car ces traités conservent les principes fondamentaux de l'OMC mais démultipliés ! Le fameux ORD est remplacé par des tribunaux arbitraux, véritable justice privée qui règlera les contentieux entre les investisseurs et les collectivités publiques.

C - L'ONU est l'objet de nombreuses critiques

On ne peut nier que les objectifs de l'ONU, inscrits dans sa charte, sont nobles et doivent être défendus, mais on critique parfois son impuissance à faire respecter ses résolutions. En 1960, Charles de Gaulle n'avait-il pas moqué l'institution qu'il nomma « le machin », coupable à ses yeux de s'ingérer dans la guerre d'Algérie ?

Une critique récurrente : le droit de veto que se sont arrogé les cinq membres permanents au Conseil de sécurité. Il a été conçu comme une garantie pour rassurer les grandes puissances. L'idée était que ce droit soit utilisé de manière exceptionnelle et dans l'intérêt général. Mais chacun défend ses propres intérêts, ce qui entraîne une paralysie sur les grands dossiers. C'est particulièrement spectaculaire dans les cas de Gaza ou de l'Ukraine. Mais il faut aussi rappeler que le Conseil de sécurité fonctionne très bien sur d'autres plans. Il adopte plus de quarante résolutions par an – dont une le 30 mai dernier sur le Soudan du Sud, concernant l'embargo sur les armes. Si le droit de veto est activé c'est parce qu'il y a une absence de dialogue sérieux entre les cinq grandes puissances qui ont perdu le réflexe et le désir de faire de la diplomatie. D'ailleurs, en France, Emmanuel Macron a supprimé le corps diplomatique.

Il existe aussi une forte demande pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif des équilibres régionaux en y ajoutant un certain nombre de sièges permanents par région (Afrique, Amérique latine, Océanie, Moyen Orient ...)

Il faut bien sûr blâmer ceux qui piétinent allégrement le droit international sans encourir aucune sanction (Israël, Etats-unis, Rwanda ...) ce qui fait dire à certains analystes que l'ONU est mort. (2)

Pour conclure, lire un article de Anne-Cécile Robert paru dans le Monde diplomatique de novembre 2024.

Voici un extrait :

En lieu et place du droit international et de la Charte des Nations unies, les Occidentaux invoquent désormais « l'ordre multilatéral fondé sur des règles ». Flou, dépourvu de bases théoriques solides, cet « ordre multilatéral » doit surtout perpétuer la mainmise des États-Unis et de leurs alliés sur la marche du monde. La Chine et la Russie n'ont pas manqué de réagir à la promotion de cet ordre nouveau (RBO en anglais) et s'y sont publiquement opposé dans l'enceinte même de l'ONU (cf [le Monde diplomatique novembre 2024](#)).

Notes

(1) Les amendements votés par l'Assemblée générale sont des modifications d'ordre technique : exemple le nombre de membres siégeant au Conseil de Sécurité est passé de 7 à 9 et à 11 puis à 15 dont 5 membres permanents.

(2) D'après l'ONU , la Russie a violé le droit international le 24 février 2022 et pour cela elle a été lourdement sanctionnée par l'UE et les Etats-Unis.

Sources

Monde diplomatique, Wikipédia, MS21